

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 26 Subvention (220.000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant à la convention annuelle financière (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris de soutien aux lieux de diffusion de spectacle vivant, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide à l'association Cité-Théâtre pour le fonctionnement du Théâtre de la Cité Internationale situé 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris, et dirigé par Marc Le Glatin.

Le Théâtre de la Cité Internationale dispose de 3 salles de spectacle et se situe sur le site de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP). Jusqu'à l'été 2016, il fut un service de la Fondation Nationale de la CiuP, reconnue d'utilité publique. En septembre 2016, la gestion du théâtre a été autonomisée prenant un statut associatif dont la raison sociale est Cité-Théâtre. Les locaux restent quant à eux la propriété de la Fondation nationale de la Ciup.

Ancré sur son territoire à travers notamment de nombreux partenariats, le Théâtre de la Cité Internationale diffuse environ 140 représentations par saison pour une vingtaine de spectacles. Des longues séries (une dizaine de dates) sont généralement proposées pour les disciplines du théâtre et du cirque, assurant ainsi de la visibilité pour des spectacles souvent encore peu exploités et créés par des compagnies émergentes. La structure est également le lieu de résidence de jeunes artistes, accueillis plusieurs semaines par an et travaillant étroitement avec le public à travers des actions d'éducation artistique et culturelle reconnues pour leur qualité et leur pertinence sociale.

Le lieu est particulièrement fréquenté par une population marquée par sa jeunesse (moins de 30 ans en majorité) et qui trouve dans ce lieu, un espace de convivialité, de réflexion et de découverte de la jeune scène française ou internationale.

La saison 2019-2020 a été fortement perturbée par les mouvements sociaux suivis de la crise sanitaire, rendant ainsi difficile l'exercice de programmation, d'action culturelle et de résidence d'artistes. Toutefois, le Théâtre a tenté dès lors que cela était possible de reporter les spectacles prévus en deuxième partie de saison vers la saison 2020-2021. La nouvelle fermeture appliquée à la fin de l'année 2020 a de nouveau amené l'équipe à devoir retravailler sa programmation. Toutefois, la plupart des résidences d'artistes et le volume de l'action culturelle ont pu être

maintenus malgré cette fermeture. Les coûts induits par les reports et les annulations ont été maîtrisés mais restent à la charge du Théâtre.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, la structure est invitée à ajuster son budget prévisionnel 2021 régulièrement pour tenir compte des annonces gouvernementales. Un budget réalisé 2021, qui sera remis au début de l'année 2022, permettra de connaître les ajustements des dépenses et des recettes réelles.

Je souhaite rappeler que la Ville de Paris a fortement accompagné ses partenaires culturels en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire inédite qui a frappé durement ce secteur.

En 2021, la crise qui se poursuit rend nécessaire, au cas par cas, l'ajustement du montant de subvention pour tenir compte de la longue période de fermeture ou d'activité réduite des établissements culturels.

Dans un souci de bonne gestion, il est demandé aux établissements que la Ville de Paris finance, selon leurs possibilités, de participer à l'effort qui est demandé à toutes les délégations de la Ville dans un contexte budgétaire très dégradé par les conséquences de la crise sanitaire.

Cet effort s'explique par la situation très particulière que nous connaissons et ne préjuge pas du soutien qui leur sera apporté à l'avenir.

Par délibérations 2020 DAC 669 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020, un acompte de 115.000 euros au titre de l'année 2021 a été attribué à l'association. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2021, à hauteur de 105.000 euros. Cela porte la subvention pour les activités 2021 de la structure à 220.000 euros au total.

Compte tenu, d'une part de la qualité et de la singularité de l'activité artistique développée par le Théâtre de la Cité Internationale, et d'autre part du travail mené à destination des jeunes équipes artistiques et des publics, je vous propose que la Ville de Paris contribue au fonctionnement de la structure.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle financière relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2021 à l'association Cité-Théâtre (14e).

La Maire de Paris